

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du vendredi 7 mars 2025

### Présents :

AKRAM Najib  
AVAZERI Léa  
BARBARIN Sandrine  
BOUZRAR Maryvonne  
BRACCHI Jo  
CESARO Christine  
CESARO Frédéric  
CHAMBI Valérie  
CHOURAQUI Serge  
CONRAD Camille  
DA COSTA Michel  
DHERBECOURT Philippe  
DUMONT Gamra  
DUMONT Nadia  
GALIANA Alain

GALIANA Sylvie  
GOETZ Jeremy  
GOUTTENOIRE Corinne  
HAAS Jean-Luc  
HARRATHI Mounir  
MARMION Chantal  
MAURIS Chantal  
MAURY Candice  
PARISOT Véronique  
PERONNET Dominique  
ROSADINI Patrick  
SAMPIERI Alexandra  
SUTERA SARDO Jeremy  
VENET Gilles  
VERFAILLIE Bruno

### Excusés :

DELPEYROUX Pierre  
FILALI Mehdi

### Membre de droit :

BAILLON Yann (DTN)

La séance est ouverte à 17h09.

## **1) Discours d'ouverture du Président**

Le Président annonce qu'il est heureux de retrouver le Conseil d'Administration pour cette troisième réunion. Il annonce ainsi que cette réunion est essentielle pour l'avenir de la Fédération. Il relève que depuis sa prise de fonction, un travail ambitieux et rigoureux a été mis en place pour réinstaurer une dynamique forte, structurée et tournée vers l'avenir. De ce fait, il annonce que des étapes ont été franchies concernant la gouvernance, l'éthique et en terme de structuration des actions.

Il annonce qu'en ce qui concerne la lutte contre les violences et la discrimination, un module spécifique a été intégré sur un site dédié bientôt disponible.

Il annonce par la suite que ce Conseil d'Administration aura pour objectif d'élire différentes commissions qui ont un rôle central dans la mise en œuvre des projets de la Fédération et qui permettent de répondre aux attentes des clubs.

Il remercie tous les membres du Conseil d'Administration pour leur engagement et souhaite un travail collaboratif tourné vers l'avenir.

Le secrétaire remercie le président.

## **2) Adoption du PV de la dernière réunion du CA du lundi 27 janvier 2025**

Le Secrétaire Général énonce le titre de ce point et demande s'il y a d'éventuelles modifications à apporter.

Madame BARBARIN précise qu'il s'agit de la deuxième réunion lors du discours du président et non pas de la première. Elle souhaite ensuite que « ce vote » soit remplacé par « son vote » en page 2.

De plus, sur la partie budget, Madame BARBARIN indique qu'elle avait énoncé une augmentation de quasiment 100% des charges de fonctionnement en l'espace de trois ou quatre ans. Elle souhaite préciser que la réponse de Monsieur GRUMIC en page 6 sur les changements d'affectation, qu'elle avait relevé qu'en l'absence de tout détail des bilans financiers il est impossible de savoir de quels changements il s'agit. Madame BARBARIN avait également voté contre le budget.

Monsieur DHERBECOURT propose l'adoption du procès-verbal du 27 janvier 2025.

2 abstentions :

Madame BOUZRAR

Monsieur ROSADINI

Le procès-verbal du conseil d'administration du 27 janvier 2025 est adopté à la majorité des membres.

### **3) Présentation du e-learning**

---

Le Président énonce que c'est une formation qui commence et qui est mise en place par Monsieur Rafik HEDDID depuis septembre. Malgré son absence, Monsieur HEDDID présente le projet du e-learning par une vidéo explicative afin de former les dirigeants sans contrainte de déplacement et de temps. Cette formation offrira trois certificats. Elle a pour objectif de former les dirigeants selon leurs besoins et laissant une liberté sur le choix des modules de formation.

Le président précise que la formation sera gratuite pour les départements et ligues. En revanche, pour les présidents de club le module sera à 20€ conformément à ce qui a été voté en Assemblée Générale.

### **4) Vote de la commission spécialisée des dans grades et équivalents**

---

Le secrétaire propose le vote de la commission spécialisée des dans grades et équivalents (CSDGE).

Monsieur CHOURAQUI demande d'abord quelle est la personne qui fait cette proposition.

Le Président répond que c'est lui qui la propose.

Monsieur CHOURAQUI demande ensuite quels sont les critères pour faire partie de cette commission.

Le Président indique qu'il a contacté les personnes sélectionnées pour avoir leur accord et il a vérifié, si elles respectaient les critères leur permettant d'intégrer la CSDGE. Pour les autres fédérations, il y a un appel qui est réalisé et selon le nombre de licenciés, il y a un certain nombre de postes qui sont proposés. Ce sont les fédérations qui proposent les membres qui souhaitent faire partie de cette CSDGE.

Monsieur CHOURAQUI demande la raison pour laquelle il n'a pas été appelé sachant qu'il est à l'origine de cette commission, qu'il a toujours donné le meilleur de lui-même dans cette commission d'autant plus qu'il était sortant. Il demande ainsi, s'il y a une raison politique ou si cela résulte d'une discrimination.

Monsieur VERFAILLIE affirme qu'il s'agit d'un choix qui lui appartient.

Monsieur CHOURAQUI énonce qu'il a l'impression que le Président a un regard négatif envers lui. Il a l'impression que la haine, le rejet, la médisance, l'humiliation ou le mépris se transmettent de mandature en mandature depuis 25 ans. Il est étonné car il a toujours été au service de la Fédération. Il affirme ainsi que malgré leurs divergences, il ne faut pas mélanger politique et technique. Il demande ainsi, si d'autres membres du Conseil d'administration ont un mot à dire sur cette composition de la CSDGE.

Monsieur GALIANA répond que pour lui, le président a fait un choix et que c'est aux membres du Conseil d'Administration de voter pour ou contre sans remettre en cause ce choix.

Monsieur CHOURAQUI répond qu'il a le droit d'être en désaccord et que c'est la raison pour laquelle, il pose la question.

Madame MAURY demande s'il y a parmi les membres de cette commission un représentant des disciplines associées.

Le Président répond qu'il n'y a pas de représentant des disciplines associées.

Madame BARBARIN constate qu'il n'y a pas de femmes dans cette proposition. Elle affirme que la fédération a du mal à mettre des femmes aux postes à responsabilité. Elle dénonce le fait que dans l'équipe technique fédérale, les femmes n'ont qu'un rôle d'assistantes. Elle affirme qu'il y a au moins deux femmes hautes gradées au sein du Conseil d'Administration et que de ce fait elles pourraient en faire partie, car la CSDGE ne représente pas la pratique féminine ni le conseil d'administration. Madame BARBARIN ajoute que la liste proposée comporte aujourd'hui à minima un candidat qui ne remplit pas les critères d'éthique et d'intégrité imposés pour assurer de telles missions au sein de la CSDGE.

Par la suite, elle ajoute qu'en ce qui concerne les fédérations affinitaires, elle a rencontré un membre de la fédération de police qui n'a pas été appelé. Elle demande le tableau qui est nécessaire pour la représentation des disciplines affinitaires de la CSDGE.

Monsieur ISSERT rappelle qu'il y a eu une consultation du répertoire des fédérations sur le site Internet du CNOSF pour connaître les fédérations affinitaires, multisports, scolaires et universitaires. Il affirme que toutes les fédérations ont été contactées, certaines n'ont pas répondues. Il rappelle par la suite qu'il y a eu deux mails et un appel de relance adressés à toutes ces fédérations. Il précise que la Fédération de la police ne faisait pas partie de cette liste au moment de la consultation du tableau du CNOSF.

Madame BARBARIN souhaiterait que soit transmis le tableau de répartition. Elle ajoute qu'elle aimerait que les documents sur lesquels vont porter le vote ne soit pas transmis une heure et demi avant le début du Conseil d'administration. Elle notifie que c'est un irrespect des statuts. Elle conclut en affirmant que c'est une CSDGE discriminatoire.

Madame Nadia DUMONT affirme que cela ne lui convient pas.

Le président demande s'il y a d'autres remarques.

Madame BARBARIN exige qu'on lui apporte une justification sur l'absence de femmes dans cette CSDGE.

Le Président affirme qu'il n'y a pas de justification. Il ajoute qu'il propose cette liste pour le moment et qu'il est possible de voir dans le futur s'il est possible d'en intégrer.

Madame BARBARIN demande s'il y a un ou des membres du para-karaté.

Le Président répond qu'il y a Monsieur GEORGEON qui représente la pratique.

Madame BARBARIN profite de cette question pour faire remonter les problématiques de clubs qui n'arrivent pas à faire passer les 1<sup>er</sup> dan para-karaté. Elle espère ainsi que cette problématique pourra être réglée par cette nouvelle CSDGE.

Monsieur BAILLON précise qu'il y a actuellement un travail avec Madame Manon SPENNATO, sur les pédagogies d'entraînement et de passage de grades dans la Fédération. Il ajoute qu'il y a un travail à faire avec les professeurs au sein des clubs pour s'adapter au mieux à cette pratique.

Monsieur CHOURAQUI ajoute qu'il est nécessaire d'organiser des stages de formations pour former les professeurs.

Monsieur BAILLON répond que c'est ce qui est programmé.

Madame BARBARIN annonce qu'elle est déçue de l'absence de Monsieur CHOURAQUI qui sait faire la part des choses entre politique et technique. De ce fait, elle exprime son inquiétude sur de possibles évaluations non-éthiques, partiales ce qui permet de craindre des issues anormales pour certains licenciés.

Madame BARBARIN interpelle les membres féminins du CA en leur rappelant que si elles sont élues aujourd'hui pour la plupart dans ce conseil d'administration c'est parce que la loi a imposé la mixité puis la parité dans les instances dirigeantes. Que sans cette loi, nous ne serions pas là dans ce conseil d'administration. Elle ajoute qu'il appartient aux élues fédérales de veiller à ce que les licenciées féminines soient aujourd'hui représentées dans toutes les instances fédérales et notamment dans la plus importante : la CSDGE. Elle termine en affirmant qu'elle ne comprendrait pas que les élues fédérales du conseil d'administration acceptent une telle CSDGE composée exclusivement d'hommes, alors que notre Fédération compte aujourd'hui près de 37% de femmes licenciées et beaucoup de femmes hauts gradées.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques et demande à ce que le Conseil d'Administration puisse voter.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 4

Abstention : 1

Nul : 2

Les membres élus sont :

- BAILLON Yann (FFK, 6<sup>ème</sup> DAN) (DTN)
- BELRHITI Patrice (FFK, 9<sup>ème</sup> DAN)
- BILICKI Bernard (FFK, 9<sup>ème</sup> DAN)
- CLAUSE Christian (FFK, 9<sup>ème</sup> DAN)
- DIDIER Francis (FFK, 7<sup>ème</sup> DAN)
- DUBOC Jean-Pierre (ASPTT, 4<sup>ème</sup> DAN)
- GEORGEON Alain (FFST, 7<sup>ème</sup> DAN)
- LAVORATO Jean-Pierre (FFK, 10<sup>ème</sup> DAN)
- LUPO Didier (FFK, 7<sup>ème</sup> DAN)
- MICHOLET Hugues (FFK, 9<sup>ème</sup> DAN)
- MOJESCIK Georges (FFST, 4<sup>ème</sup> DAN)
- MOREL Jean-Louis (FFK, 8<sup>ème</sup> DAN)
- OSHIRO Zenei (FFK, 9<sup>ème</sup> DAN)
- RENAY Renaud (Club de la défense, 6<sup>ème</sup> DAN)
- ROPERS Franck (ASPTT, 5<sup>ème</sup> DAN)
- SERFATI Serge (FFST, 8<sup>ème</sup> DAN)
- TISSEYRE Jean-François (FFK, 8<sup>ème</sup> DAN)
- TSUKADA Ryozo (FFK, 9<sup>ème</sup> DAN)
- VALERA Dominique (FFK, 10<sup>ème</sup> DAN)
- VERFAILLIE Bruno (FFK, 7<sup>ème</sup> DAN)

## **5) Vote de la commission de surveillance des opérations électorales**

Monsieur GRUMIC présente la proposition des différents membres de la commission de surveillance des opérations électorales.

Monsieur ISSERT présente le résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 2

Nul : 2

Les membres élus sont :

- Présidente : TIXIER MERJANYAN Aurore
- KACED Sonia
- RUFFA Vanessa
- RUMPLI Alexandre
- THIEBAUT-ABEL Clara

## **6) Vote de la commission des juges et arbitres**

---

Monsieur SUTERA SARDO présente les différents membres ainsi que la manière dont ils ont été choisis. Il annonce vouloir réunir des personnes pouvant collaborer ensemble et ayant des compétences arbitrales et humaines.

Madame MAURY demande les raisons pour lesquelles il n'y a pas de représentants des disciplines associées.

Monsieur SUTERA-SARDO répond que les disciplines associées ne sont pas oubliées, qu'il a pris contact par courrier pour les inviter à une réunion de travail. Il affirme qu'il est d'abord important d'apprendre à se connaître et qu'il n'est pas impossible que par la suite les disciplines associées soient représentées. Par la suite, il présente les nouveaux arbitres internationaux et explique les modalités d'examens.

Pour : 29

Contre : 1

Les membres élus sont :

- Responsable : SUTERA SARDO Jeremy
- BATAILLE Renaud
- DAOUD Mohamed
- DE RANIERI Denis
- JOUSSEAUME Cécile
- KANDOUCI Yahya
- MICHOLET Hugues
- URHING Sébastien

## **7) Vote de la commission financière**

---

Madame CONRAD précise qu'elle souhaite s'entourer de personnes compétentes et motivées. Elle présente la liste des candidats.

Madame BARBARIN observe qu'il s'agit d'une commission très importante mais qui n'a pas fait son travail à l'olympiade précédente, notamment en ce qui concerne le comité départemental de l'Isère. Elle attend beaucoup de cette commission à ce jour et fait part de sa défiance car elle accuse un membre de cette commission de manquer de transparence au sein de son propre comité départemental.

Madame CONRAD affirme que cette accusation n'a pas sa place au sein du conseil d'administration. Elle précise qu'à ce jour il n'existe aucun grief à l'encontre de ce membre de la part de la Fédération et l'invite à saisir le tribunal administratif.

Madame BARBARIN ajoute que les clubs ont droit à la transparence de leur comité départemental et que la saisine du tribunal administratif est lourde. Elle précise que les clubs n'ont pas forcément l'argent pour aller en justice.

Monsieur BRACCHI approuve ce qu'a dit la trésorière générale et exprime son mécontentement sur les propos de certains membres du conseil d'administration qui se croient au tribunal. Il rappelle alors que le conseil d'administration s'inscrit dans un milieu associatif.

Monsieur ROSADINI demande si la commission financière va entériner les votes réalisés lors du CA du 27/01/25 ou au contraire prendre d'autres décisions notamment sur la demande de subventions de projets.

Le Président affirme que les propositions vont être prises en compte au plus vite, afin de les suggérer au prochain conseil d'administration. Il ajoute qu'il attendait la validation de la commission financière par le Conseil d'Administration pour pouvoir travailler de manière effective sur les subventions.

Monsieur ISSERT présente le résultat des votes :

**Pour** : 23

**Contre** : 3

**Nul** : 4

Les membres élus sont :

- Responsable : CONRAD Camille
- BAILLON Yann
- CESARO Christine
- DELPEYROUX Pierre
- GAUCHARD Gerôme
- MARCENAT Wisly
- VERFAILLIE Bruno
- ZAJAC Gerard

## **8) Vote pour l'ajout d'un membre au comité d'éthique et de déontologie**

Monsieur GRUMIC précise qu'actuellement le comité est composé de sept membres et le président de ce comité a souhaité ajouter un membre conformément à la charte d'éthique et de déontologie.

Madame BARBARIN demande d'où provient cette candidature supplémentaire.

Monsieur GRUMIC répond que le bureau exécutif a étudié trois candidatures reçues, et qu'il en a retenu une seule qui est proposée au conseil d'administration.

Monsieur ISSERT présente le résultat des votes :

Pour : 24

Contre : 5

Nul : 1

Le membre élu est :

- MANGIN Willy

## **9) Questions diverses**

Madame BARBARIN demande ce qui a été prévu pour la saison prochaine pour éviter que des comités départementaux qui n'ont pas fait voter la cotisation fédérale et ne voulant pas verser sa partie à la ligue

Le Président répond d'abord qu'il faut créer entre la région et les départements un esprit d'équipe. Il comprend que certains clubs ne peuvent pas payer la totalité de cette cotisation en raison du faible nombre d'adhérents, mais cela doit se faire en collaboration avec le président de ligue. Il ajoute qu'un problème local doit être résolu de manière collaboratif d'autant plus qu'il impacte la ligue. Cela résulte d'un état d'esprit qu'il faut mettre en place pas à pas.

Madame BARBARIN déclare être en accord avec ce qu'a dit le Président. Toutefois, elle constate que certains dirigeants ne jouent pas le jeu de la collaboration. De ce fait, elle demande s'il serait possible d'ajouter une obligation statutaire par exemple.

Le président explique ainsi qu'une phrase dans les modalités financières pourrait être ajoutée par exemple obligeant à cette collaboration entre région et départements.

Pour Monsieur ROSADINI, il indique qu'il s'agit d'un véritable chantier à réaliser, car c'est une situation très délicate pour les présidents de comité départementaux qui subissent.

Le Président confirme ce qui a été dit et annonce qu'une véritable réflexion est à mener, afin d'ajuster au mieux et de voir si c'est le nombre de licences qui apportent des fonds ou si c'est la cotisation fédérale. Il énonce qu'il est aussi possible de graduer le prix selon la taille des clubs. Il demande à la commission financière d'étudier l'incitation des clubs d'adhérer à la cotisation fédérale. Il en conclut que c'est un travail collectif à mener, car il pense qu'à ce jour 30% des adhérents ne sont pas licenciés.

Madame Gamra DUMONT affirme que certains départements ont décidés d'eux-mêmes de diminuer la cotisation, d'autres le font par tranche. Elle demande ce qu'il est possible de faire contre un club avec plus de 300 licenciés qui n'a pas payé sa cotisation ?

Le Président répond que c'est un réel de travail de réflexion.

Madame Gamra DUMONT répond que la prise de licence par le biais de cette cotisation serait intéressante.

Le Président répond qu'il est important de notifier dans les conditions financières préciser que l'appel peut démarrer par exemple en début juin et se terminerait en fin octobre.

Madame CESARO répond qu'il est possible de faire quelque chose pour diminuer les prix dans les petits clubs, en revanche il est difficile de les augmenter dans les plus grands clubs au risque de perdre des licenciés.

Madame BARBARIN énonce que beaucoup de clubs ne prennent pas de licence pour le baby karaté. Elle affirme que c'est une perte d'argent pour les organes déconcentrés.

Le Président répond qu'une réflexion aura lieu sur les pratiques des jeunes.

Monsieur BAILLON ajoute qu'une réunion avec des professeurs, des directeurs départementaux, d'élus afin de mener une réflexion sur le développement du karaté en

France notamment par le biais de la compétition. Il ajoute qu'il faut ancrer de nouveau les plus jeunes dans des compétitions locales. Il annonce aussi qu'un poste a été ouvert pour le développement du karaté en France.

Monsieur DA COSTA pose la question de savoir pourquoi les clubs qui ne payent pas ne passent pas en commission de discipline en interdisant par exemple aux athlètes de combattre.

Monsieur GRUMIC répond qu'effectivement la fédération peut actionner des mesures répressives à l'encontre des adhérents ou membres. Toutefois, il énonce qu'il est nécessaire de peser le pour et le contre en faisant ce type d'actions. Même si la procédure de répression existe, il y a à ce jour aucune demande car il annonce que parfois les organes déconcentrés ont plus à perdre qu'à gagner.

Madame MAURY demande si un membre du corps arbitral est élu au sein du Conseil d'administration, peut-il arbitrer alors qu'il est élu ? En effet, un salarié de la fédération peut-il interdire au Responsable National de l'Arbitrage de convoquer cette personne sur un arbitrage ?

Monsieur SUTERA SARDO répond qu'un élu peut arbitrer. Autrement, le responsable national de l'arbitrage peut convoquer qui il veut dans le respect de la loi. Toutefois, si la convocation n'est pas donnée pour les bonnes raisons, cela peut être lié à la méconnaissance et si c'est volontaire il faut rappeler à l'ordre. Il rappelle aussi qu'un projet de règlement intérieur de l'arbitrage est en projet, afin de clarifier les règles.

Madame MAURY demande comment il est possible de rentrer ou sortir dans la liste des experts.

Le Président répond que c'est une demande adressée au président qui accepte ou non.

Madame BOUZRAR demande s'il est normal de voir apparaître la liste des commissions sur Facebook avec certaines réflexions, alors que la réunion n'est pas encore terminée.

Le Président rappelle que si les rapports du Conseil d'administration ne sont pas secrets, il est nécessaire d'être discret lorsque les débats n'étaient pas encore terminés avant même que quelque décision ne soit prise. Il rappelle donc à l'éthique et à la déontologie.

Madame BARBARIN interpelle Monsieur GRUMIC afin de savoir s'il y a une date de fin de l'audit financier de l'Isère.

Monsieur GRUMIC répond qu'il n'a à ce jour pas de date à donner en raison de documents non-reçus.

Madame BARBARIN alerte sur la situation de l'Isère tant sur la direction technique que financière. En effet, elle estime que le président du comité n'utilise pas correctement sa trésorerie. Elle affirme que ce n'est pas à la Fédération de payer lors des compétitions. Par ailleurs, elle dénonce la situation technique.

Le Président répond que la Fédération a participé avant son élection et que s'il faut remettre des arbitres sur une compétition en Isère, l'Isère payera ses arbitres.

Madame SAMPIERI énonce qu'il y a eu le même problème à la ligue Corse de karaté et remercie la Fédération de l'aide fournie. Pour elle toutefois, le Conseil d'administration n'est pas le lieu pour en parler. Car même si l'affaire est en cours, il n'est pas utile de ressasser sans cesse les problèmes dans certains comités. Elle souhaite que les conversations du Conseil d'administration soient tournées vers l'avenir.

Monsieur BAILLON ajoute qu'il a pu contacter le Président du Comité départemental et qu'il a demandé de faire un appel à candidature pour la direction technique. Si toutefois, il ne venait à ne pas en nommer, Monsieur BAILLON lui imposerait. Il affirme que la direction technique nationale essaye de mettre une organisation en place, afin de palier certains dysfonctionnement avec la formation par exemple. Il énonce par exemple que s'il n'y a pas de directeur technique, il ne peut y avoir de formation.

Madame CESARO demande à quel moment se réunira la commission de la CSDGE pour élire le président ?

Le Président répond qu'une réunion se tiendra 10 jours après ce Conseil d'administration.

Monsieur GRUMIC ajoute que le délai de 10 jours est une prévision textuelle.

Le Président remercie les membres pour ce troisième Conseil d'administration. Il remercie les membres de leur travail ainsi que de leurs écoutes et les invite pour un repas.

La Conseil d'administration prend fin à 19h04.

Fait à Montrouge, le 7 mars 2025

Le Président  
Bruno VERFAILLIE



Le Secrétaire Général  
Philippe DHERBECOURT

